



ORDRE PROFESSIONNEL DES
SEXOLOGUES DU QUÉBEC

RAPPORT ANNUEL

2014- 2015

Une profession aux multiples facettes

ANNUEL

Dépot légal
Bibliothèque et Archives Nationales du Québec
Bibliothèque et Archives Nationales du Canada
ISBN : format PDF : 978-2-9814857-3-1
format imprimé : 978-2-9814857-2-4

OPSQ

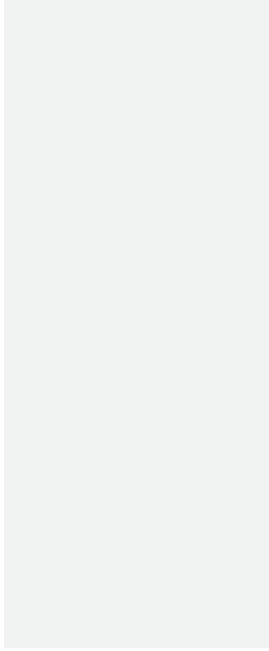


TABLE DES MATIÈRES

02	Lettres de présentation	15	Comité sur le développement professionnel continu
04	Rapport de la présidente	15	Comité consultatif sur la pratique professionnelle
06	Rapport de la directrice générale et secrétaire	16	Activités du bureau du syndic
08	Rapport d'activité du conseil d'administration	16	Activités relatives à la conciliation et à l'arbitrage des comptes
10	Les principales résolutions du conseil d'administration en 2014-2015	17	Comité de révision
12	Comité de la formation	17	Conseil de discipline
12	Reconnaissance de l'équivalence aux fins de la délivrance d'un permis	17	Renseignements généraux
13	Délivrance de permis temporaires, restrictifs temporaires et spéciaux	19	États financiers
13	Délivrance des permis ou des certificats de spécialiste	20	Résultats
13	Garantie contre la responsabilité professionnelle	21	Bilan
14	Inspection professionnelle	22	Flux de trésorerie
14	Activités relatives à l'exercice illégal et à l'usurpation de titre réservé	23	Notes complémentaires
15	Formation continue	26	Renseignements complémentaires

LETTRES DE PRÉSENTATION

QUÉBEC, OCTOBRE 2015

MONSIEUR JACQUES CHAGNON
PRÉSIDENT DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE
GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous présenter le rapport annuel de l'Ordre professionnel des sexologues du Québec pour l'année financière terminée le 31 mars 2015.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments distingués.

Stéphanie Vallée

Ministre de la Justice et ministre responsable de
l'application des lois professionnelles

MONTRÉAL, OCTOBRE 2015

ME STÉPHANIE VALLÉE

**MINISTRE DE LA JUSTICE ET MINISTRE RESPONSABLE
DE L'APPLICATION DES LOIS PROFESSIONNELLES**

Madame la Ministre,

J'ai le plaisir de vous soumettre, en votre qualité de ministre responsable de l'application des lois professionnelles, le rapport annuel de l'Ordre professionnel des sexologues du Québec pour l'exercice financier terminé le 31 mars 2015.

Veuillez agréer, Madame la Ministre, l'assurance de ma haute considération.

La présidente,

Nathalie Legault, sexologue

MONTRÉAL, OCTOBRE 2015

ME JEAN PAUL DUTRISAC

**PRÉSIDENT OFFICE DES PROFESSIONS
DU QUÉBEC**

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous présenter le rapport annuel de l'Ordre professionnel des sexologues du Québec pour l'année financière terminée le 31 mars 2015.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments les plus respectueux.

La présidente,

Nathalie Legault, sexologue

RAPPORT DE LA PRÉSIDENTE

NATHALIE LEGAULT

J'ai l'honneur de vous présenter le rapport des activités consacrées à la mission de protection du public de l'Ordre professionnel des sexologues du Québec pour la période du 1^{er} avril 2014 au 31 mars 2015.

UNE PREMIÈRE ANNÉE COMPLÈTE

D'ACTIVITÉS POUR LA PROTECTION DU PUBLIC

Durant cette première année complète d'activités, l'OPSQ a poursuivi le déploiement des différentes activités reliées à la protection du public. Les admissions et l'inscription au tableau des membres, de même que les personnes en usurpation du titre ou exercice illégal ont été dûment contrôlées. Le bureau du syndic a reçu les premiers signalements admissibles et entrepris ses premières enquêtes. Les premières rencontres du comité de la formation qui a pour fonction, après analyse, de donner son avis au Conseil d'administration quant à la qualité de la formation initiale des sexologues ont été tenues. Enfin, l'exercice de la profession peut désormais être surveillé avec la mise en vigueur en mars 2015 du Règlement sur le comité d'inspection professionnelle et le programme d'inspection professionnelle dont s'est doté l'Ordre.

Des procédures de saine gouvernance ont été instaurées avec la création du comité de la gouvernance et d'un processus d'évaluation de la direction générale et du conseil d'administration. La création du comité de la réglementation a permis l'avancement des règlements de l'Ordre.

FAIRE CONNAÎTRE L'ORDRE ET LA PROFESSION

Une des priorités d'action de l'Ordre a été et continuera de se faire connaître comme l'organisme qui encadre la pratique des sexologues, des professionnels qui détiennent des connaissances et des compétences leur conférant leur propre champ d'exercice et des activités légalement réservées.

Dans cet objectif, soulignons la correspondance avec les Ministres de la Justice, de la Santé et des Services sociaux et de l'Éducation visant à faire connaître l'Ordre, la profession et les enjeux reliés à la protection du public, mais également pour offrir la collaboration de l'Ordre et des sexologues dans la mise en œuvre des plans d'action gouvernementaux en matière d'agression sexuelle et d'éducation à la sexualité.

En plus de leur publication sur le site Internet de l'OPSQ, la mission, le champ d'exercice et les activités réservées aux sexologues ont été présentés au public à travers divers médias et aux futurs sexologues, étudiants de l'UQAM, par un exposé en classe.

ACCROÎTRE L'ACCESSIBILITÉ COMPÉTENTE

De manière à ce que le public puisse recevoir des services en sexologie par des professionnels compétents, l'Ordre a poursuivi les actions entreprises pour que la profession soit davantage intégrée au sein du réseau de la santé et des services sociaux en cohérence et dans le respect des lois professionnelles en vigueur.

Des commentaires sur le projet du Plan d'action 2015-2020 en santé mentale ont été transmis au directeur de la santé mentale du Ministère de la Santé et des Services sociaux.

Un avis en faveur d'un assouplissement de certains articles mentionnés dans le cadre du projet de loi 35, loi modifiant les exigences relatives au changement de mention de sexe, a été émis au Ministère de la Justice. L'Ordre a de plus exprimé la satisfaction de voir la profession de sexologue nommée au texte de loi, reconnaissant ainsi le champ d'exercice et l'activité réservée d'évaluation des troubles sexuels des sexologues.



COLLABORER ACTIVEMENT À L'INTERDISCIPLINARITÉ

La mise en œuvre de PL21, dont l'un des axes est d'organiser le travail en interdisciplinarité, appelle une réorganisation des soins de santé et de services sociaux en cohésion avec la nouvelle réglementation et l'intégration des sexologues au système professionnel. L'Ordre est pleinement engagé dans ce mouvement qui ouvre la voie à des actions concertées, centrées sur les besoins de la personne, par les professionnels compétents.

À ces fins, l'OPSQ a participé avec les ordres du secteur de la santé mentale et des relations humaines au mémoire interordre sur le projet de loi 10, loi modifiant l'organisation et la gouvernance du réseau de la santé et des services sociaux.

L'Ordre a été entendu aux audiences du conseil consultatif sur l'exercice de la psychothérapie effectuées dans le cadre de la préparation de leur rapport quinquennal. La qualité de la collaboration interordre y a été soulignée tout en soulignant les défis que cela peut présenter.

Enfin notons le travail de collaboration avec l'Office des professions du Québec et l'Ordre des psychologues du Québec menant à la modification réglementaire du Règlement sur le permis de psychothérapeute publié dans la Gazette officielle du Québec le 11 mars 2015. Cette modification est déterminante, car elle permettra à plus d'une centaine de sexologues ayant terminé leur scolarité de maîtrise counseling/clinique avant le 25 septembre 2013, de bénéficier de droits acquis pour l'obtention d'un permis de psychothérapeute.

REMERCIEMENTS

Je tiens à nouveau à saluer l'immense travail accompli par madame Isabelle Beaulieu, directrice générale et secrétaire. Elle a mené ses mandats de dirigeante avec compétence et dévouement permettant la poursuite des travaux de mise en place de l'Ordre sous le signe de l'excellence.

Je souhaite la bienvenue aux nouveaux membres de la permanence et tiens à souligner leur précieuse contribution et leur travail rigoureux.

Je remercie les membres du conseil d'administration pour leur collaboration et leurs avis éclairés.

Je tiens à offrir de chaleureux remerciements à nos professionnels bénévoles qui ont à cœur de s'engager gracieusement au sein du système professionnel et de permettre la poursuite de nos activités de protection du public.

Finalement, je souligne le soutien toujours renouvelé ainsi que la collaboration du personnel des ordres contactés et de l'Office des professions dans la poursuite de la mise sur pied de l'Ordre.

RAPPORT DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE ET SECRÉTAIRE

ISABELLE BEAULIEU

C'est avec une grande fierté que je vous présente le deuxième rapport de la direction de l'Ordre faisant état des activités de la permanence.

POURSUITE DE LA MISE SUR PIED DU BUREAU DE L'ORDRE

Cet exercice financier a été marqué par une croissance considérable des activités de l'Ordre, de l'équipe de la permanence et des services au public et aux membres. Une équipe de chargées d'affaires professionnelles a été créée. Celle-ci assure la coordination des comités et des secteurs d'activités tels que : l'inspection professionnelle, le comité sur l'exercice de la sexologie, le comité de travail sur le code de déontologie, les communications, les travaux entourant la réglementation sur l'évaluation des troubles sexuels, etc.

Le maintien et le développement des compétences des sexologues sont au cœur des priorités identifiées dans notre plan d'action. Les questions relatives à l'exercice de la profession et à la déontologie (une soixante de questions durant la dernière année) font état des préoccupations et du souci des membres à faire un travail de qualité selon les normes établies. Le présent rapport fait état des démarches amorcées et à poursuivre afin de répondre aux besoins des membres en la matière.

GESTION FINANCIÈRE

La saine gestion financière demeure une préoccupation centrale et il en découle une administration rigoureuse des dépenses. L'absence de plaintes devant le conseil de discipline et le fait que certains champs d'activités n'ont pu être mis en opération cette année expliquent l'excédent des produits sur les charges pour cet exercice financier. Ceci permet à l'Ordre d'exercer une meilleure gestion des risques financiers, ayant maintenant en banque l'équivalent de trois mois d'activités. L'entente du partage des bureaux et des ressources matérielles avec l'Ordre des sages-femmes du Québec se poursuit et continue d'être un choix judicieux pour les deux ordres.

COMMUNICATIONS

La mise en place du plan de communications s'est poursuivie et actualisée par une présence médiatique, notamment dans le journal Le Devoir et par la campagne Ordre de protéger du Conseil interprofessionnel du Québec. La deuxième et la troisième phase prévues pour la mise en ligne du site Internet ont été accomplies. L'Ordre assure ainsi davantage sa mission de protection du public, à qui il est désormais possible de valider que le professionnel avec qui il fait affaire est bel et bien membre de l'Ordre ou de faire une recherche par critères pour trouver un sexologue œuvrant à titre de travailleur autonome. L'Intranet destiné aux membres a été mis en ligne et constitue un espace privilégié pour informer les membres des diverses activités de l'Ordre.

RÈGLEMENTATION

L'Ordre a poursuivi son travail de réglementation marqué par quatre importants chantiers, soit le Code de déontologie des sexologues, le Règlement sur les dossiers, les cabinets de consultation et autres bureaux et la cessation d'exercice des sexologues, le Règlement sur une activité de formation pour l'évaluation des troubles sexuels ainsi que le Règlement sur le comité d'inspection professionnelle. Nous tenons à remercier les sexologues qui, lors des consultations sur ces règlements, ont partagé leurs questionnements et commentaires.



PARTICIPATION DE L'ORDRE À DES COMITÉS ET PARTENARIATS

L'Ordre poursuit sa collaboration avec le département de sexologie de l'UQAM. Un comité conjoint visant à arrimer nos travaux, respectivement sur le Règlement sur les équivalences de l'Ordre et la réforme du baccalauréat en sexologie, a été mis sur pied.

Les membres ont été sondés sur leurs besoins de formation continue grâce à la collaboration de Manon Bergeron, professeure et chercheuse au département de sexologie de l'UQAM. Les résultats de cette étude seront disponibles prochainement.

Nous avons également conclu une entente de partenariat avec l'Ordre des administrateurs agréés du Québec pour permettre aux membres de bénéficier des formations offertes par cet ordre à des tarifs avantageux.

L'Ordre a établi une entente de partenariat avec La Capitale assurances générales pour l'assurance automobile et habitation des membres, consolidant ainsi un partenariat déjà bien établi avec cette compagnie.

Finalement, des membres poursuivent leur participation à des comités, tels que le comité scientifique sur les ITSS de l'Institut national de santé publique du Québec ainsi qu'au Conseil consultatif interdisciplinaire sur l'exercice de la psychothérapie.

L'Ordre, en collaboration avec l'Association des sexologues du Québec a écrit à 19 compagnies d'assurances collectives pour leur faire connaître la nécessité d'inclure les sexologues dans leurs programmes afin de permettre à leurs assurés l'accès à des services sexologiques dispensés par des professionnels compétents.

REMERCIEMENTS

Les nombreuses réalisations dont fait état ce rapport n'auraient pu être accomplies sans un travail d'équipe et d'étroite collaboration avec la présidence et les membres du conseil d'administration. Je tiens donc à leur témoigner ma reconnaissance et les remercier pour leur générosité, leur engagement plein et entier ainsi que pour la confiance qu'ils m'accordent.

Je tiens également à remercier chaleureusement toute l'équipe de l'Ordre. D'abord, Johanne Martel, adjointe administrative, pour la qualité du service qu'elle offre aux sexologues et au public et sa contribution à établir les structures administratives. Je remercie chaleureusement les chargées d'affaires professionnelles pour leur rigueur et la grande qualité du travail qu'elles effectuent au quotidien. Je remercie également tous les bénévoles pour leur dévouement et leur engagement.

Employées et bénévoles ont décidé de relever l'immense défi de bâtir les balises de la profession afin d'accomplir notre mission de protection du public et s'acquittent de cette grande responsabilité avec brio.

RAPPORT DES ACTIVITÉS

ACTIVITÉS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le conseil d'administration de l'Ordre, composé de six administratrices, dont la présidente, et de deux administrateurs nommés par l'Office des professions du Québec, respecte l'article 5 des dispositions transitoires des lettres patentes constituant l'OPSQ.

Le conseil d'administration veille à l'administration générale des affaires de l'Ordre. Les administrateurs, guidés par leur mandat premier de protection du public, se penchent sur les grandes orientations à donner à l'Ordre, sur l'application des dispositions du Code des professions et l'adoption des règlements qui en découlent, sur l'utilisation adéquate des ressources financières et sur la surveillance des activités de l'Ordre. Le conseil d'administration exerce tous les droits, pouvoirs et prérogatives de l'Ordre, sauf ceux qui sont du ressort des membres réunis en assemblée générale.

Au cours de l'exercice financier 2014-2015, le conseil d'administration a tenu 10 réunions ordinaires.

L'assemblée générale annuelle de l'Ordre aura lieu le 17 octobre 2015.



Conseil d'administration

Renée O'Dwyer, Renée Pichette,
Julie Rouleau, Nathalie Côté,
Michel Paquette, Nathalie Legault
et Sorely Marin.
Absente : Elysabeth Lacombe

MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION TRANSITOIRE AU 31 MARS 2015

Administrateurs	Statut	Entrée en fonction	Fin du mandat
Nathalie Coté	Administratrice	28 septembre 2013	2016
Elysabeth Lacombe	Vice-présidente	28 septembre 2013	2016
Nathalie Legault	Présidente	28 septembre 2013	2016
Sorely Marin	Administratrice	30 novembre 2013	2017 ¹
Renée Pichette	Administratrice	28 septembre 2013	2016
Julie Rouleau	Administratrice	28 septembre 2013	2017

Administrateurs nommés par l'Office des professions du Québec	Entrée en fonction	Fin du mandat
Me Michel Paquette	28 septembre 2013	2017
Renée O'Dwyer	19 octobre 2013	2016

¹ Madame Marin a été cooptée comme administratrice le 30 novembre 2013. Sa candidature correspondait aux critères nommés dans les dispositions transitoires des lettres patentes de l'OPSQ.

LE PERSONNEL DE L'ORDRE 2014-2015

Isabelle Beaulieu, directrice générale et secrétaire

Johanne Martel, adjointe administrative

Annick Bourget, chargée d'affaires professionnelles

Sarah Tessier, chargée d'affaires professionnelles

Mariève Ross, chargée d'affaires professionnelles

LES PRINCIPALES RÉOLUTIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

EN 2014-2015

DÉLIVRANCE DE PERMIS

- Il a délivré des permis de sexologue et un permis temporaire.
- Il a procédé aux radiations pour non paiements de la cotisation.
- Il a statué sur le dossier d'un membre demandant le statut de retraité.

EN MATIÈRE D'AFFAIRES ADMINISTRATIVES ET FINANCIÈRES

- Il a adopté, pour approbation par l'assemblée des membres, une augmentation de 25 \$ à la cotisation annuelle.
- Il a adopté les prévisions budgétaires 2015-2016.
- Il a entériné l'achat d'une base de données de gestion des membres et choisi la firme pour réaliser ce mandat.
- Il a pris une entente de partenariat pour l'assurance automobile et habitation avec La Capitale assurances générales.
- Il a augmenté à deux jours de travail, les heures de la présidence (pour un maximum de 14 heures), compte tenu des implications actuelles de l'Ordre et des tâches à effectuer. Cette proposition sera révisée dans un an.
- Il a accepté la présentation des états financiers 2014-2015 de l'Ordre pour des fins d'adoption par les membres lors de l'assemblée générale annuelle.
- Il a décidé que l'augmentation salariale de la directrice générale et secrétaire votée en décembre soit rétroactive à la date d'anniversaire de la date d'entrée à l'emploi.
- Il a décidé, si le budget le permet, d'ajouter aux conditions de travail du personnel cadre que les augmentations, s'il y a lieu, soient effectives à compter de la date d'anniversaire de l'entrée en fonction.
- Il a adopté les états des dépenses et des revenus mensuels.
- Il a approuvé les augmentations salariales des employées de l'Ordre.

EN MATIÈRE D'AFFAIRES LÉGALES ET RÈGLEMENTAIRES

- Il a adopté le Règlement sur le comité d'inspection professionnelle et son programme pour consultation des membres.
- Il a adopté le Règlement sur le comité d'inspection professionnelle et son programme pour transmission à l'Office des professions du Québec.
- Il a adopté, pour consultation des ordres qui évaluent les troubles mentaux, le Règlement sur une activité de formation des sexologues pour l'évaluation des troubles sexuels.
- Il a adopté, pour transmission à l'Office des professions du Québec, le Règlement sur certaines activités professionnelles pouvant être exercées par des personnes autres que des sexologues.

- Il a adopté le Code de déontologie pour consultation des membres.
- Il a adopté le Code de déontologie tel que modifié, pour examen à l'Office des professions du Québec.
- Il a adopté le Règlement sur les dossiers, les cabinets de consultation et autres bureaux et la cessation d'exercice des sexologues pour consultation des membres.
- Il a suggéré un libellé de modification pour le Règlement sur le permis de psychothérapeute à l'Office des professions du Québec.
- Il a déterminé que l'Ordre développe une norme d'exercice sur le développement professionnel continu des membres.

EN MATIÈRE D'AFFAIRES PROFESSIONNELLES, D'ORIENTATION ET DE PRISE DE POSITION

- Il a adopté le document Recommandations de l'Ordre professionnel des sexologues du Québec sur la formation du baccalauréat en sexologie offerte à l'Université du Québec à Montréal pour une meilleure adéquation avec les lois et règlements en vigueur, avec les ajustements proposés.
- Il a déterminé que l'Ordre donne les directives suivantes à ses membres :
 - indiquer clairement sur les reçus que des services en sexologie ont été rendus ;
 - limiter l'émission des reçus en naturothérapie pour des services exclusifs en naturothérapie ;
 - que la pratique d'une thérapie naturelle par un sexologue se fasse indépendamment de sa pratique de sexologue ;
 - que l'utilisation d'un titre ou une offre de services non reconnus par l'OPSQ (ou tout autre ordre dont la ou le e sexologue a le permis) est à proscrire ou doit être faite de façon à ne pas porter à confusion avec le titre et les services sexologiques.
- Il a décidé d'obtenir un avis légal externe sur les enjeux implicites au projet d'avis conjoint avec l'Ordre des travailleurs sociaux et des thérapeutes conjugaux et familiaux du Québec relativement aux activités réservées inscrites au registre des personnes formées en sexologie.
- Il a décidé de signer un avis conjoint avec l'Ordre des travailleurs sociaux et thérapeutes conjugaux et familiaux du Québec relativement aux activités réservées inscrites au registre des personnes formées en sexologie.

EN MATIÈRE DE NOMINATION ET DE MANDATS

- Il a déterminé de soumettre des candidatures pour la Commission sur l'enseignement secondaire et primaire.
- Il a déterminé que madame Corine Fortier-Cyr représente l'Ordre au comité de la formation des sexologues.
- Il a déterminé que les 4 administratrices terminant leur mandat en 2016 soient Nathalie Legault, à titre de présidente, Elysabeth Lacombe, Renée Pichette et Nathalie Côté et que les deux administratrices terminant leur mandat en 2017 soit Julie Rouleau et Sorely Marin.

EN MATIÈRE DE GOUVERNANCE

- Il a décidé que la présidente et la directrice générale et secrétaire reçoivent une formation de porte-parole auprès des médias.
- Il a adopté le document Politique sur les rôles et les responsabilités des administrateurs de l'Ordre.

COMITÉ DE LA FORMATION

- Avec la mise en vigueur du Règlement de l'Ordre sur le comité de la formation le 17 juillet 2014, l'Ordre a pu tenir les deux premières réunions de ce comité.
- Celles-ci ont permis, notamment de clarifier les mandats du comité ainsi que les rôles et les responsabilités de chacun des membres. Ce comité prend toute son importance dans un contexte où l'Ordre élabore son Règlement sur les équivalences, le Règlement sur une activité de formation pour l'évaluation des troubles sexuels et que le département de sexologie de l'UQAM œuvre à la réforme du baccalauréat en sexologie. Il a été déterminé que ces travaux allaient être arrimés au sein d'un groupe de travail conjoint visant à assurer la cohérence entre la réglementation de l'Ordre et la réforme du baccalauréat. Les modalités de communications entre le groupe de travail et le comité de la formation ont été établies à ces fins.

LES MEMBRES DU COMITÉ SONT :

Isabelle Beaulieu

Sexologue, directrice générale et secrétaire de l'Ordre

Corine Fortier-Cyr

Sexologue

Josée Lafond

Doyenne, Faculté des sciences humaines, UQAM, BCI

Martin Blais

Sexologue, directeur des études et supérieur de 2^e cycle, département de sexologie, UQAM, BCI

Marie-Claude Riopel

Conseillère aux affaires universitaires, ministère de l'Éducation, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche (MEESR)

LES MEMBRES INVITÉS :

Nathalie Legault

Sexologue, présidente de l'Ordre

Manon Bergeron

Sexologue, directrice du programme de premier cycle, département de sexologie de l'UQAM

Michel Goulet

Sexologue, directeur du département de sexologie de l'UQAM

RECONNAISSANCE DE L'ÉQUIVALENCE AUX FINS DE LA DÉLIVRANCE D'UN PERMIS

RECONNAISSANCE DE DIPLÔME OU RECONNAISSANCE DE LA FORMATION

L'Ordre n'a reçu aucune demande de reconnaissance de l'équivalence d'un diplôme ou de la formation par une personne candidate ayant obtenu un diplôme ou une formation dans un établissement d'enseignement situé hors du Québec.

DÉLIVRANCE DE PERMIS TEMPORAIRES, RESTRICTIFS TEMPORAIRES ET SPÉCIAUX

L'Ordre a délivré un permis temporaire et n'a reçu aucune demande de permis restrictifs ou spéciaux.

DÉLIVRANCE DES PERMIS OU DES CERTIFICATS DE SPÉCIALISTE

L'Ordre a délivré 218 permis à des candidats possédant l'un des diplômes prévus aux lettres patentes.

L'Ordre, n'ayant pas encore de règlement en vertu du paragraphe q) de l'article 94, en vertu du paragraphe c.2) de l'article 93 du Code des professions, ne peut délivrer de permis sur permis. L'Ordre, n'ayant pas de règlement en vertu du paragraphe e) de l'article 94 du Code des professions, conformément à ces dispositions, ne peut délivrer de certificats de spécialiste.

GARANTIE CONTRE LA RESPONSABILITÉ PROFESSIONNELLE

RÉPARTITION DES MEMBRES INSCRITS AU 31 MARS 2015

Moyen de garantie	Nombre de membres	Montant prévu de la garantie de base	
		Par sinistre	Pour l'ensemble des sinistres
Assurance couvrant la pratique privée	300	3 000 000	3 000 000
En entreprise	153	3 000 000	3 000 000
Sans prime	80	3 000 000	3 000 000

COMITÉ D'INSPECTION PROFESSIONNELLE

Le comité d'inspection professionnelle (CIP) est chargé de vérifier l'ensemble de la pratique d'un professionnel. À cet effet, le CIP a prévu la complétion, par les membres de l'Ordre, d'un questionnaire d'autoévaluation ainsi que des visites d'inspection sur le lieu même de la pratique professionnelle. Ces activités d'inspection couvrent notamment la vérification des dossiers et du lieu de pratique, l'application des normes et le respect de celles-ci dans la pratique.

Pour l'exercice 2014-2015, le comité de travail sur l'inspection professionnelle s'est rencontré à 11 reprises. Durant ces rencontres, le comité s'est concentré sur la rédaction du Règlement sur l'inspection professionnelle, la rédaction du programme de surveillance générale de la profession pour 2014-2015 et 2015-2016 accompagné d'un guide explicatif, et la construction du questionnaire d'autoévaluation. Le comité a également participé à une rencontre interordre sur l'inspection des sexologues psychothérapeutes.

Comme l'entrée en vigueur du Règlement sur l'inspection professionnelle n'a eu lieu qu'à la fin de l'exercice 2014-2015, soit au 26 mars 2015 précisément, le comité de travail s'est vu dans l'impossibilité de procéder aux inspections par questionnaire d'autoévaluation telle qu'elles étaient prévues dans le programme de surveillance générale 2014-2015.

MEMBRES DU COMITÉ DE TRAVAIL :

Danielle Bédard, Katherine Bourdon, Annick Bourget, Julie Pelletier, Yanick Therrien.

EXERCICE ILLÉGAL ET USURPATION DU TITRE RÉSERVÉ

L'Ordre est intervenu activement auprès des personnes qui, sans être membre de l'Ordre, utilisent le titre de sexologue ou un titre laissant croire qu'elles le sont. Il leur a été demandé de devenir membre ou de cesser immédiatement d'usurper le titre, sous peine de poursuites pénales.

Enquêtes complétées sur l'usurpation de titre 28

Enquêtes complétées sur l'exercice illégal 0

Poursuite pénale intentée 0

FORMATION CONTINUE

Aucune activité de formation continue ou obligatoire n'a été tenue pendant l'exercice financier.

COMITÉ SUR LE DÉVELOPPEMENT PROFESSIONNEL CONTINU

Le comité sur le développement professionnel continu a réfléchi à la meilleure façon d'encadrer les membres en matière de formation continue. Avec le souci que les membres offrent des services de qualité à la population, le conseil d'administration a mandaté le comité pour élaborer une norme d'exercice sur le développement professionnel continu qui recommandera aux membres d'effectuer des activités de formation continue pour actualiser leurs connaissances et leurs compétences professionnelles dans le domaine de la sexologie. Le comité poursuit aussi ses travaux pour offrir un programme de formations sexologiques aux membres.

Manon Bergeron, professeure et chercheuse au département de sexologie de l'Université du Québec à Montréal (UQAM), a réalisé, en collaboration avec le comité sur le développement professionnel, une enquête sur les besoins de formation des membres de l'OPSQ. Les résultats préliminaires ont été transmis et l'ensemble des résultats sera éventuellement utilisé de façon stratégique dans la planification d'une offre d'activités de formation continue.

MEMBRES DU COMITÉ :

Sarah Tessier, Vanessa Forgues, Lyanna Després, Caroline Abram, Nathalie Côté.

COMITÉ CONSULTATIF SUR LA PRATIQUE PROFESSIONNELLE

Le comité consultatif sur la pratique professionnelle a comme principal mandat de clarifier et orienter la pratique professionnelle en sexologie. Il devra notamment cerner le champ d'exercice et les activités réservées aux sexologues, les documenter et les expliquer aux membres de l'Ordre au moyen de guides explicatifs. Les travaux du comité permettront également d'outiller les syndicats et les inspecteurs dans leur travail respectif.

Depuis sa mise sur pied en janvier 2015, le comité s'est rencontré à trois reprises. Il a notamment poursuivi les travaux déjà amorcés en collaboration avec les autres ordres en ce qui concerne les interventions qui ne sont pas de la psychothérapie. Cinq rencontres interordres ont eu lieu à ce sujet. Celles-ci ont permis de dégager les interventions pratiquées les membres des ordres qui ne sont pas de la psychothérapie ainsi que de développer une meilleure compréhension des champs d'exercice des différentes professions.

Le comité a également établi son échéancier de travail pour la rédaction d'un guide explicatif portant sur l'évaluation du développement et du comportement sexuels.

MEMBRES DU COMITÉ :

Lise Amyot, Marie-Claude Boucher, Annick Bourget, Martine Drapeau, Sylvie Lavigueur.

ACTIVITÉS DU BUREAU DU SYNDIC

Au cours de la période du 1^{er} avril 2014 au 31 mars 2015, le Bureau du syndic a traité vingt demandes provenant du public ou de membres.

Douze de ces demandes ont donné lieu à l'ouverture de dossiers d'enquête; les huit autres étant des demandes d'information, ils ont fait l'objet de réponses ou de recommandations aux personnes ayant formulé ces demandes.

TABLEAU 1. BILAN DES DOSSIERS OUVERTS DURANT LA PÉRIODE VISÉE

	Nombre de dossiers
Dossiers ouverts durant la période	12
• dossiers fermés durant la période	7
• dossiers transférés à l'Ordre des psychologues du Québec (permis de psychothérapeute)	2
• dossiers actifs au 1 ^{er} avril 2015	3
Nombre de membres visés par ces dossiers	12

Parmi les 12 demandes ayant fait l'objet d'une ouverture de dossier, deux de ces demandes ont été transférées à l'Ordre des psychologues du Québec en vertu de la Règlementation sur le permis de psychothérapeute. Trois demandes n'ont pu être traitées, car les faits allégués se seraient produits avant la création de l'Ordre. Deux demandes n'ont pu faire l'objet d'enquête étant donné le refus des plaignants de poursuivre la démarche. Finalement, parmi les cinq demandes ayant donné lieu à une enquête, deux dossiers ont été fermés et trois demeurent actifs à la fin de la période visée par le présent rapport.

Au cours de la dernière année, aucun dossier d'enquête n'a été réglé par conciliation. Aucune plainte n'a été déposée devant le Conseil de discipline.

TABLEAU 2. MOTIF PRINCIPAL DES DEMANDES REÇUES AU COURS DE LA PÉRIODE
[CODES ET RÈGLEMENTS]

	Nombre
Conflits d'intérêts et/ou de rôles	4
Qualité d'exercice et/ou des services rendus	3
Renseignements de nature confidentielle	2
Inconduite à caractère sexuel	1
Tenue de dossiers	1
Secret professionnel	1

BUREAU DU SYNDIC

Syndique : **Francine Michaud, sexologue**

Syndique adjointe : **Martine Drapeau, sexologue**

CONCILIATION ET ARBITRAGE DES COMPTES

Aucune demande de conciliation n'a été reçue pendant la période visée.

COMITÉ DE RÉVISION

Aucune activité n'a eu lieu au cours de l'exercice, car cette instance doit être mise sur pied au cours du prochain exercice.

CONSEIL DE DISCIPLINE

Aucune activité n'a eu lieu au cours de l'exercice, car cette instance doit être mise sur pied au cours du prochain exercice.

RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

NOMBRE DE PERMIS DÉLIVRÉS SELON LA CATÉGORIE

Régulier	184
Régulier aux études à temps plein	4
Régulier inactif	5
Nouveaux diplômés	22
Retraités	3
Total	218

NOMBRE DE MEMBRES INSCRITS AU TABLEAU PAR CATÉGORIES À LA FIN DE LA PÉRIODE ET SELON LE MONTANT DE LA COTISATION ANNUELLE

Régulier	500	500\$
Nouveaux diplômés	26	500\$
Retraités	7	150\$
Inactif	23	250\$
Aux études à temps plein	7	250\$
Total	563	

MEMBRES INSCRITS AU TABLEAU À LA FIN DE LA PÉRIODE SELON LE SEXE :

Hommes : **64**

Femmes : **499**

RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX [SUITE]

MEMBRES INSCRITS AU TABLEAU AU 31 MARS 2015 SELON LA RÉGION DU DOMICILE PROFESSIONNEL

Régions	Nombre	Pourcentage
Bas-Saint-Laurent	5	1 %
Saguenay Lac-Saint-Jean	8	1.5 %
Capitale-Nationale	33	6 %
Mauricie	12	2 %
Estrie	11	2 %
Montréal	241	43 %
Outaouais	17	3 %
Abitibi-Témiscamingue	4	0.75 %
Côte-Nord	4	0.75 %
Nord-du-Québec	0	0 %
Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine	3	0.5 %
Chaudière-Appalaches	10	2 %
Laval	35	6 %
Lanaudière	41	7 %
Laurentides	42	7.5 %
Montréal	87	15.5 %
Centre-du-Québec	3	0,5 %
Hors du Québec	7	1 %
	563	100 %

NOMBRE D'INSCRIPTIONS AU TABLEAU

Total des inscriptions	563
Premières inscriptions	201
Radiation pour non-paiement de la cotisation	15
Nombre de réinscription	2

RÉPARTITION DES MEMBRES EXERÇANT EN SOCIÉTÉ AU 31 MARS 2015 : 0

NOMBRE D'INSCRIPTIONS AU TABLEAU AVEC LIMITATION OU SUSPENSION

Aucun membre n'a été inscrit avec limitation ou suspension du droit d'exercer les activités professionnelles.

ÉTATS FINANCIERS

RAPPORT DES AUDITEURS INDÉPENDANTS

Aux membres de l'Ordre professionnel des sexologues du Québec

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de l'ORDRE PROFESSIONNEL DES SEXOLOGUES DU QUÉBEC, qui comprennent le bilan au 31 mars 2015, et les états des résultats, de l'évolution des soldes de fonds et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

RESPONSABILITÉ DE LA DIRECTION POUR LES ÉTATS FINANCIERS

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

RESPONSABILITÉ DES AUDITEURS

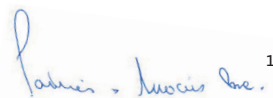
Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifions et réalisons l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en oeuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement des auditeurs, et notamment de leur évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, les auditeurs prennent en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

OPINION

À notre avis, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'**Ordre professionnel des sexologues du Québec** au 31 mars 2015, ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.



Société de comptables professionnels agréés

Vaudreuil-Dorion, le 20 juillet 2015

Poirier & Associés Inc.

Société de comptables professionnels agréés

¹ Par Michel Poirier, CPA auditeur, CA

RÉSULTATS

EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2015

Produits	2015	2014
Cotisations (annexe A)	318 933\$	118 087\$
Ristourne au fonds de stabilisation d'assurance	13 954\$	5 272\$
Étude de dossiers et administration	76 148\$	135 229\$
Revenus publicitaires	3 297\$	1 000\$
Autres revenus (annexe B)	3 847\$	28 000\$
	416 179\$	287 588\$

Charges	2015	2014
Salaires et charges sociales	141 941\$	54 732\$
Contributions professionnelles (annexe C)	70 141\$	30 543\$
Inspection professionnelle (annexe D)	232\$	-
Syndics (annexe E)	15 627\$	2 480\$
Promotion et communications (annexe F)	5 816\$	8 258\$
Administrateurs et mandataires (annexe G)	39 123\$	11 486\$
Gestion et soutien (annexe H)	89 458\$	44 653\$
Formation continue	716\$	-
	363 054\$	152 152\$
Excédent des produits sur les charges	53 125\$	135 436\$

	Stabilisation de l'assurance	Non affecté	2015 total	2014 total
Solde au début	5 272\$	130 164\$	135 436\$	-\$
Excédent des produits sur les charges	13 997	39 128	53 125	135 436
Solde à la fin	19 269\$	169 292\$	188 561\$	135 436\$

BILAN

ACTIF

Actifs à court terme	2015	2014
Encaisse	334 579\$	311 830\$
Débiteurs	4 811\$	-
Charges payées d'avance	3 000\$	3 993\$
	342 390\$	315 823\$
Placements (note 4)	19 269\$	5 272\$
Immobilisations (note 5)	10 728\$	10 736\$
	372 387\$	331 831\$

PASSIF

Passif à court terme	2015	2014
Créditeurs (note 6)	43 415\$	57 253\$
Produits reportés	140 411\$	139 142\$
	183 826\$	196 395\$

SOLDE DE FONDS

Stabilisation d'assurance	19 269\$	5 272\$
Non affecté	169 292\$	130 164\$
	188 561\$	135 436\$
	372 387\$	331 831\$

POUR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION :



Nathalie Legault, présidente



Elysa Lacombe, vice-présidente

FLUX DE TRÉSORERIE

EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2015

Activités de fonctionnement	2015	2014
Excédent des produits sur les charges	53 125\$	135 436\$
Élément n'affectant pas la trésorerie :		
• Amortissement des immobilisations	3 339\$	1 836\$
	56 464\$	137 272\$
• Variation nette des éléments hors caisse liés au fonctionnement	(16 387\$)	192 402\$
	40 077\$	329 674\$
Activités d'investissement	2015	2014
Variation du placement temporaire	(13 997\$)	(5 272\$)
Acquisition d'immobilisations	(3 331\$)	(12 572\$)
	(17 328\$)	(17 844\$)
Augmentation de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	22 749\$	311 830\$
Trésorerie et équivalents de trésorerie au début	311 830\$	-
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la fin	334 579\$	311 830\$

La trésorerie et les équivalents de trésorerie sont constitués de l'encaisse.

NOTES COMPLÉMENTAIRES

1. STATUTS CONSTITUTIFS ET NATURE DES ACTIVITÉS

L'Ordre professionnel des sexologues du Québec a été fondé le 25 septembre 2013 et est régi par le Code des professions du Québec. L'organisme remplit une mission de protection du public en s'assurant de la qualité des services en sexologie offerts par ses membres. À ce titre, il est responsable de l'émission des permis d'exercice, de la garde du tableau des membres, de la surveillance de l'exercice de la profession et du dépistage de l'usurpation de titre et de la pratique illégale.

2. CHIFFRES DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT

Certains chiffres de l'exercice 2014 ont été reclassés afin de rendre leur présentation identique à celle de l'exercice 2015.

3. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

L'Ordre applique les Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif de la Partie III du Manuel de CPA Canada – Comptabilité.

Utilisation d'estimations

La préparation des états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif exige que la direction procède à des estimations et pose des hypothèses qui ont une incidence sur le montant présenté au titre des actifs et des passifs, sur l'information fournie à l'égard des actifs et passifs éventuels à la date des états financiers et sur le montant présenté au titre des produits et des charges au cours de la période considérée. Ces estimations sont révisées périodiquement et des ajustements sont apportés au besoin aux résultats de l'exercice au cours duquel ils deviennent connus.

Constatation des produits

L'Ordre professionnel des sexologues du Québec applique la méthode du report pour comptabiliser les apports. Les apports affectés sont constatés à titre de produits de l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées. Les apports non affectés sont constatés à titre de produits lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que sa réception est raisonnablement assurée.

Les cotisations sont constatées linéairement sur la période couverte par ces dernières.

Les produits de publicité sont constatés au fur et à mesure que la publicité est diffusée.

Immobilisations

Les immobilisations sont comptabilisées au coût. Elles sont amorties en fonction de leur durée de vie utile respective selon la méthode de l'amortissement dégressif et aux taux indiqués ci dessous :

Mobilier et équipement 20%

Équipement informatique 30%

Fonds non affecté

Le fonds d'administration est utilisé pour toutes les activités courantes de l'Ordre. Les produits et les charges afférents à la prestation de services et à l'administration sont présentés dans le fonds d'administration.

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La politique de l'Ordre consiste à présenter dans la trésorerie et les équivalents de trésorerie les soldes bancaires incluant les découverts bancaires dont les soldes fluctuent souvent entre le positif et le négatif.

NOTES COMPLÉMENTAIRES [SUITE]

Instruments financiers

Évaluation des instruments financiers

L'Ordre évalue initialement ses actifs financiers et ses passifs financiers à la juste valeur, sauf dans le cas de certaines opérations qui ne sont pas conclues dans des conditions de concurrence normale.

Il évalue ultérieurement tous ses actifs financiers et ses passifs financiers au coût ou au coût après amortissement, à l'exception des placements dans des instruments de capitaux propres cotés sur un marché actif, qui sont évalués à la juste valeur. Les variations de juste valeur sont comptabilisées dans les résultats.

Les actifs financiers évalués au coût après amortissement se composent de l'encaisse et des débiteurs.

Les passifs financiers évalués au coût après amortissement se composent des créditeurs et des produits reportés.

4. PLACEMENTS

	2015	2014
Fonds de stabilisation des primes d'assurances, sous la gestion de « La Capitale assurances générales Inc. », portant intérêt à un taux variable	19 269\$	5 272\$

5. IMMOBILISATIONS

	2015 Coût	2015 Amortissement cumulé	2015 Valeur nette	2015 Valeur nette
Mobilier et équipement	3 060\$	424\$	2 636\$	900\$
Équipement informatique	12 843\$	4 751\$	8 092\$	9 836\$
	15 903\$	5 175\$	10 728\$	10 736\$

6. CRÉDITEURS

	2015	2014
Fournisseurs	10 538 \$	300 \$
Charges courues	13 658 \$	6 200 \$
Salaires	14 545 \$	9 611 \$
Taxes à la consommation	3 594 \$	40 307 \$
Déduction à la source	1 080 \$	835 \$
	43 415 \$	57 253 \$

7. ENGAGEMENTS CONTRACTUELS

L'engagement pris par l'Ordre en vertu d'un bail totalise 66 548 \$ et les versements estimatifs à effectuer au cours des quatre prochains exercices sont les suivants :

2016	18 849 \$
2017	19 385 \$
2018	19 921 \$
2019	8 393 \$
	66 548 \$

8. INSTRUMENTS FINANCIERS

Risques et concentrations

L'Ordre, par le biais de ses instruments financiers, est exposé à divers risques, sans pour autant être exposé à des concentrations de risque. L'analyse suivante indique l'exposition de l'ordre aux risques au 31 mars 2015.

Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque qu'une entité éprouve des difficultés à honorer des engagements liés à des passifs financiers. L'Ordre est exposé à ce risque principalement en regard à ses créditeurs. L'Ordre est d'avis que ses ressources financières récurrentes lui permettent de faire face à toutes ses charges.

Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque qu'une partie à un instrument financier manque à l'une de ses obligations et amène de ce fait l'autre partie à subir une perte financière.

L'Ordre consent du crédit à ses clients dans le cours normal de ses activités. Il effectue, de façon continue, des évaluations de crédit à l'égard de ses clients et maintient des provisions pour pertes potentielles sur créances, lesquelles, une fois matérialisées, respectent les prévisions de la direction. L'Ordre n'exige généralement pas de caution.

Pour les subventions à recevoir, l'Ordre évalue, de façon continue, les montants à recevoir sur la base des montants dont il a la quasi certitude de recevoir en s'appuyant sur leur valeur de réalisation estimative.

RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

ANNEXE A

Cotisations	2015	2014
Cotisations acquittées par les membres	254 198 \$	47 993 \$
Cotisations acquittées par l'ASQ	-	12 650 \$
Cotisations acquittées par le RPSQ	-	22 846 \$
Cotisations acquittées par l'OTSTCFQ	-	7 388 \$
Office des professions du Québec	14 863 \$	8 523 \$
Assurance responsabilité professionnelle	49 872 \$	18 687 \$
	318 933 \$	118 087 \$

ANNEXE B

Autres revenus	2015	2014
Subvention pour frais de démarrage du RPSQ	-	8 000 \$
Subvention pour frais de démarrage de l'ASQ	-	20 000 \$
Intérêts et ristournes	3 847 \$	-
	3 847 \$	28 000 \$

ANNEXE C

Contributions professionnelles	2015	2014
Office des professions du Québec	14 863 \$	8 569 \$
Conseil interprofessionnel du Québec	5 406 \$	3 131 \$
Assurance responsabilité professionnelle	49 872 \$	18 843 \$
	70 141 \$	30 543 \$

ANNEXE D

Inspection professionnelle	2015	2014
Déplacements et séjours	232 \$	-

ANNEXE E

Syndics	2015	2014
Honoraires de syndics	13 090 \$	2 134 \$
Déplacements syndics	1 205 \$	346 \$
Honoraires juridiques du bureau du Syndic	776 \$	-
Divers	556 \$	-
	15 627 \$	2 480 \$

ANNEXE F

Promotion et communications	2015	2014
Rapport annuel	3 684 \$	-
Publicité	1 304 \$	-
Image de marque et lancement	225 \$	7 603 \$
Déplacements et représentation	307 \$	478 \$
Divers	296 \$	177 \$
	5 816 \$	8 258 \$

RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES [SUITE]

ANNEXE G

Administrateurs et mandataires	2015	2014
Réunions du conseil d'administration et honoraires de présidence	35 843 \$	11 174 \$
Déplacements et représentation	3 273 \$	312 \$
Divers	7 \$	-
	39 123 \$	11 486 \$

ANNEXE H

Gestion et soutien	2015	2014
Déplacements et représentation	569 \$	221 \$
Site Internet et base de données	26 051 \$	9 804 \$
Papeterie, impression et fournitures	7 168 \$	7 836 \$
Frais d'envois	1 612 \$	1 148 \$
Télécommunications	1 676 \$	1 089 \$
Loyer	19 266 \$	13 657 \$
Entretien informatique	1 090 \$	930 \$
Assurances et taxes	2 342 \$	331 \$
Honoraires professionnels	11 862 \$	5 508 \$
Perfectionnement	5 431 \$	1 160 \$
Divers	1 544 \$	243 \$
Intérêts et frais bancaires	7 508 \$	890 \$
Amortissement des immobilisations	3 339 \$	1 836 \$
	89 458 \$	44 653 \$

